MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL :
STOP ! ASSEZ ! CELA SUFFIT !

L'assemblée du personnel du Service Social avec ses syndicats FO et UGICT-CGT, s'est réunie le 15 juin sur la pause déjeuner. Plus de 60 collègues ont discuté de la situation et ont décidé la grève pour le 28 juin après-midi.

Constatant que le Directeur général de la CNAM est le commanditaire de la restructuration du service social du réseau assurance maladie, l'assemblée décide d'appeler le personnel en grève le 28 juin, à se rendre à la CNAM l'après–midi afin d'être reçu par celle-ci pour les revendications suivantes :

- L'arrêt de la restructuration du service social.
- Le maintien de tous les effectifs, postes, affectations et sites.
- Le maintien de toutes les résidences administratives, unités et zones géographiques d'intervention d'avant restructuration.
- Les garanties sur l'avenir des missions et métiers du personnel du service social.
- Le maintien d'un collectif de travail, notamment dans la relation RTSS/AS.
- L'accueil de nos assurés dans le respect de nos missions, sans qu'ils aient à passer par le 3646, Odigo, par le service médical ou la CPAM. Le service social ne doit pas être un prestataire de service. Le service social doit rester un service qui accueille tous les assurés malades qui rencontrent des difficultés sociales.
- La mise à la disposition du personnel des moyens nécessaires, lui permettant des conditions de travail et d'hébergement qui ne soient facteurs de risques professionnels.
- la reconnaissance de la qualification et des compétences des assistants de service social au niveau 6 technique ; des RTSS/CSAM au niveau 5a technique.

La Direction de la CNAM est bien la seule pouvant répondre à nos revendications. Aussi, pour donner plus de force à celles-ci, l'assemblée considère que le plus grand nombre de collègues du service social doit être présent le 28 juin à 14 heures au 50, avenue du Professeur Lemierre 75020 Paris (siège de la CNAM).

L'assemblée invite le personnel à se rapprocher de ses syndicats pour construire la délégation qui sera reçue à la CNAM.

Un préavis de grève est déposé pour couvrir le personnel le 28 juin
(la journée, la demi-journée, 55 minutes).

Monsieur Thomas FATOME
Directeur général de la CNAM

Paris le 21 juin 2021

Objet : Demande d'entrevue.

Monsieur le Directeur général,

Il n'est pas dans l'habitude des organisations syndicales FO et UGICT-CGT de la CRAMIF de s'adresser directement à vous. Mais la situation présente au Service Social de la CRAMIF, suite à la restructuration de ce secteur que vous avez initié pour le réseau, est plus qu'alarmante, au point de représenter un danger pour les missions, pour le personnel, pour les assurés sociaux, globalement pour le Service Social.

Aussi, constatant que le Directeur général de la CRAMIF ne peut plus être notre interlocuteur concernant une restructuration décidée par vos services, les organisations syndicales FO et UGICT-CGT de la CRAMIF, soutenues par leur fédération respective, vous demandent de recevoir une délégation le 28 juin après-midi, jour où le personnel du Service Social de la CRAMIF est appelé à faire grève et pour certains à être présents devant vos locaux.

La délégation souhaitera aborder les revendications suivantes :

- L'arrêt de la restructuration du service social.
- Le maintien de tous les effectifs, postes, affectations et sites.
- Le maintien de toutes les résidences administratives, unités et zones géographiques d'intervention d'avant restructuration.
- Les garanties sur l'avenir des missions et métiers du personnel du service social.
- Le maintien d'un collectif de travail, notamment dans la relation RTSS/AS.
- L'accueil de nos assurés dans le respect de nos missions, sans qu'ils aient à passer par le 3646, Odigo, par le service médical ou la CPAM. Le service social ne doit pas être un prestataire de service. Le service social doit rester un service qui accueille tous les assurés malades qui rencontrent des difficultés sociales.
- La mise à la disposition du personnel des moyens nécessaires, lui permettant des conditions de travail et d'hébergement qui ne soient facteurs de risques professionnels.
- la reconnaissance de la qualification et des compétences des assistants de service social au niveau 6 technique ; des RTSS/CSAM au niveau 5a technique.

Dans l'attente d'être reçu ce 28 juin, veuillez agréer monsieur le Directeur général, nos salutations.

Pour FO
Sylvie AGU

Pour l'UGICT-CGT
Diane NTAMAG